P 1918 ID 5697

Transmis pour information aux honorables membres de la
- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission de la Famille et de l'Intégration

Luxembourg, le 6 mai 2022

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Luxembourg, le 17 MARS 2022

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
21 MARS 2022

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL : PET 1918 - 39 / sp

Objet : Pétition n° 1918 - Ouvrir le refuge pour sans-abri de la rue de Neudorf toute l'année / Obdachlosenunterkunft in der Rue de Neudorf ganzjährig öffnen.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 14 décembre 2021, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration sur la pétition n° 1918 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen

171-000039-20050812-FR

5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Tél. (+352) 247-82968
Tél. (+352) 247-82952

scl@scl.etat.lu
www.legilux.public.lu

www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 13 janvier 2022

N.réf : 2022/321
Dossier traité par Emma Waldron
Tél : 247 - 83695

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Concerne : **Pétition n°1918 "Ouvrir le refuge pour sans-abri de la rue de Neudorf toute l'année / Obdachlosenunterkunft in der Rue de Neudorf ganzjährig öffnen"**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande relative à la pétition sous rubrique, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

Corinne Cahen

Prise de position

du ministre de la Famille et de l'Intégration

relative à la pétition n°1918

"Ouvrir le refuge pour sans-abri de la rue de Neudorf toute l'année / Obdachlosenunterkunft in der Rue de Neudorf ganzjährig öffnen"

L'Action Hiver ("Wanteraktioun"), qui se déroule dans la structure d'urgence multifonctionelle au Findel, est une action humanitaire, mise en place par le Gouvernement depuis l'hiver 2001 afin d'éviter que des personnes sans-abri ne soient victimes d'hypothermie par période de grand froid. C'est pour cette raison qu'elle commence en général le 1er décembre et se termine le 31 mars.

L'action Hiver permet de satisfaire les besoins primaires des personnes sans-abri ; comme il s'agit d'une offre humanitaire bas seuil, les services proposés se limitent à la restauration, à l'hygiène et au repos.

Or l'objectif de la politique du Gouvernement en matière de sans-abrisme est de permettre aux personnes en très grande précarité d'améliorer leur situation de vie et de sortir du sans-abrisme en leur fournissant un logement permanent et approprié ainsi qu'un suivi social étroit, adapté à la complexité de leur situation. En effet, les personnes touchées par le sans-abrisme présentent souvent des problèmes psychiques, des troubles psychiatriques, des problèmes d'addiction, voire des multi-/polymorbidités. Dans cette optique, le Ministère investit dans des projets de logements stables qui permettent un accompagnement individuel adapté aux besoins sociaux, psychologiques et médicaux des personnes concernées.

Afin de garantir une prise en charge globale tout au long de l'année des personnes sans-abri, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région soutient de nombreuses associations œuvrant dans le domaine du sans-abrisme.

Ainsi, le Ministère conventionne plusieurs structures d'hébergement pour adultes qui proposent diverses formes de logements tels qu'un lit dans un foyer, une chambre individuelle voire un studio/appartement à des personnes en situation de détresse et qui nécessitent un accompagnement social pour une transition vers une vie autonome. Cette diversité de l'offre permet de répondre de façon appropriée aux différents besoins des personnes concernées et chaque résident bénéficie d'un suivi social proposé par la structure d'hébergement elle-même ou par une association externe.

De même, le Ministère conventionne plusieurs services qui offrent des logements « Housing First », concept visant à proposer des logements à long terme, voire permanents, à des personnes sans-abri de longue durée, qui sont particulièrement marginalisées et pour lesquelles les moyens de prise en charge usuels ne sont pas adaptés.

Afin de fournir un hébergement temporaire aux personnes se retrouvant soudainement sans domicile, le Ministère conventionne aussi plusieurs structures d'hébergement d'urgence qui sont ouverts toute l'année :

- deux foyers d'urgence de nuit, notamment le Foyer Abrisud de la Ville d'Esch/Alzette et le Centre Ulysse de Caritas Accueil et Solidarité. Les foyers d'urgence de nuit mettent temporairement à disposition une possibilité d'hébergement à des adultes sans-abri ou menacés de sans-abrisme ;

- trois haltes de nuit de la Croix-Rouge et de Caritas Accueil et Solidarité. Les haltes de nuit sont des structures à bas seuil et permettent aux personnes de se reposer pendant la nuit, de se réchauffer, de se laver, de laver les vêtements et de prendre une collation et un petit-déjeuner. Une des trois haltes de nuit a ouvert ses portes en mai 2021 et est réservée exclusivement aux femmes.

Le Ministère continuera à augmenter et à diversifier ses offres pour les personnes sans-abri, en coopération avec les organisations non-gouvernementales et certaines communes. Le développement de projets innovants comme le modèle « Housing First » sera poursuivi dans le but d'accroître l'offre de solutions durables qui permettent aux personnes de sortir du sans-abrisme.

Pour 2022, il est par exemple envisagé de développer un projet « Housing first pour femmes ». Un concept de maison de soins pour personnes sans-abri vieillissantes est également en cours de planification. Par ailleurs, il est prévu de mettre en place un dénombrement physique régulier des personnes sans-abri sur le territoire du Luxembourg afin de dresser un état des lieux permettant au Ministère de mieux déterminer les besoins en matière de lutte contre le sans-abrisme.

De même, la *stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement 2013-2020* fait actuellement l'objet d'une évaluation finale par le LISER, institut de recherche public. L'évaluation vérifiera la mise en œuvre des actions préconisées dans la stratégie, en tirera des conclusions et formulera des recommandations permettant au Ministère de continuer sa lutte contre le phénomène du sans-abrisme de manière cohérente.